

DECRET N°72-45 du 22 février 1972

portant nomination de Mr Pierre HURET, Administrateur Civil, en qualité de Conseiller Technique auprès du Président du Conseil Présidentiel.--

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N°70-83/CP/SGG du 11 mai 1970, fixant la composition des cabinets présidentiels et ministériels ;
- VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du 5 juin 1970 qui l'a modifié,

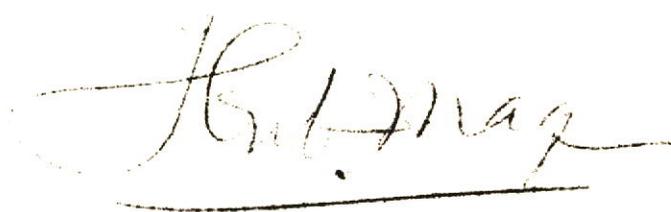
DECRETE :

ARTICLE 1er -- Mr Pierre HURET, Administrateur Civil, est nommé Conseiller Technique auprès du Président du Conseil Présidentiel.

ARTICLE 2 -- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 22 février 1972

par le Président du Conseil Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 12 - MAC 2 - HC 2
SGG 4 -- IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 5 - Intéressé 1 - DEP-DGAJL 4
Dtion Stat. 2 - JORD 1.